

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin d'information n° 1 ***Septembre-Octobre 2021***



Siège social : Fontys-03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat- en-Combraille

Mail : adcpg03@orange.f



Le mot du Président

LA CHASSE AU PETIT GIBIER, RAISON D'ETRE DU CHASSEUR

Le retour de la chasse traditionnelle du petit gibier est le garant d'un redéploiement de la pratique cynégétique. Par l'attrait d'une chasse-plaisir à moindre contrainte et mieux acceptée socialement mais aussi en contraste avec les grandes battues bruyantes à l'origine d'un questionnement grandissant. Même les amateurs de grand gibier font évoluer leurs pratiques et nombre d'entre eux privilégient maintenant les chasses à l'approche, ou à l'affût, voire les « drückens », poussées silencieuses dont nos amis germaniques sont familiers.

Mais il n'y a point de petite faune de plaine sans la maîtrise raisonnée des espaces naturels et la modification des pratiques agricoles. C'est le nœud gordien de la problématique même s'il n'est pas le seul. Le modèle d'agriculture intensive a largement contribué à la raréfaction du petit gibier même s'il n'en est pas la cause unique. Il est en phase de questionnement voire de transition, c'est une opportunité. On ne compte plus le nombre de rapports, ouvrages, initiatives telles qu'Agrifaune, congrès, colloques et autres communications savantes sur la nécessité d'un partenariat entre le monde agricole et les chasseurs pour une meilleure prise en compte de la sauvegarde de la biodiversité ordinaire. Le petit gibier de plaine étant un marqueur de la qualité des sols, de la richesse de la biodiversité ordinaire et de la qualité de l'environnement d'une manière générale, sa valeur écosystémique pourrait dorénavant être prise en compte dans les politiques publiques.

Ce numéro 1 de notre bulletin est le fruit de la collaboration exemplaire de tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. Je les en remercie sincèrement et je vous souhaite à tous une bonne lecture.

Thierry PAULHAC,
Président de l'ADCPG03

Vie de l'association

Le 3 juillet 2021 : L'association est inscrite au **répertoire SIRENE** sous le N° 901 024 760 000 18

Le 4 juillet 2021 : L'association diffuse son premier **bulletin d'informations** N°0

Le 12 septembre 2021 : Le **conseil d'administration** se réunit, nomme un nouvel administrateur et établit un premier plan d'action :

1. Organiser l'événement annuel et l'AG de l'association fin mars début avril 2022
2. Faire de l'association une antenne des Rencontres St Hubert
3. Faire de l'association une antenne ou un relais de l'ANCLATARA
4. Organiser des journées Petit Gibier
5. Faire de l'information auprès des agriculteurs et rechercher des volontaires pour des expériences de biodiversité et /ou des aménagements de territoire
6. Envisager des actions avec le Réseau national des ADCPG
7. Mettre en place un tourisme cynégétique à l'instar de la fédération du Tarn, en liaison avec le Conseil départemental
8. Prévoir la présence à des événements, à des manifestations, etc.

Toutes ces actions se feront en lien étroit avec la FDC03



Le Petit gibier a de l'avenir

L'ADCPGA03 a lu pour vous dans le livre blanc de Chasse Nature et Société 2040, le dossier « Chantier Petit Gibier ». Vous en trouverez, ici, quelques extraits pour vous inviter à lire ce document que nous pouvons vous faire parvenir si vous en faites la demande à adcp03@orange.fr.

Extraits :

La chasse du petit gibier représentait il y a encore 50 ans le gros des bataillons. Elle s'est considérablement réduite, à cause de la quasi-disparition du gibier de plaine, dont les causes sont bien connues (développement économique avec ses avatars, agriculture intensive et urbanisation). À l'heure où le nombre de chasseurs ne cesse de diminuer, elle représente cependant une formidable opportunité pour amener les nouveaux venus à la chasse. Ce défi n'est pas impossible à relever, il est fondamental pour l'avenir.....

La chasse du petit gibier est devenue le parent pauvre de la chasse. Sauf dans les chasses commerciales qui rassemblent essentiellement des « tireurs », elle n'intéresse plus grand monde tant le gibier s'est fait rare ou inexistant.

On le voit, si la chasse banale du petit gibier, à la billebaude ou en battue, a tous les atouts pour drainer davantage de public et freiner l'érosion du nombre de chasseurs, elle n'est envisageable qu'avec le retour d'une faune sauvage suffisamment abondante pour que chacun y trouve son compte. Cela est impossible tant que les territoires ne seront pas redevenus accueillants, or seule la volonté politique d'influer sur les pratiques agricoles le permettra. Cette transition ne peut se faire qu'avec les agriculteurs qui devront y trouver leur compte, ne pas être davantage contraints qu'ils ne le sont aujourd'hui, et être justement rétribués pour leur contribution à la restauration de la biodiversité ordinaire.

De fait, là où se développe l'agriculture de conservation des sols et où des aménagements sont réalisés pour servir de gîte et de couvert à la faune, la biodiversité réapparaît avec son corollaire, les populations de petit gibier. Ces constats sont connus mais les remèdes se sont toujours heurtés aux impératifs du productivisme. Or plusieurs évolutions en cours permettent d'imaginer un futur différent :

- La prise de conscience écologique, traduite notamment par le développement de l'agro-écologie comme de l'agriculture de conservation des sols ;
- Le constant verdissement de la PAC (Green Deal), mais aussi les initiatives individuelles de plus en plus nombreuses pour développer une agriculture plus vertueuse ;
- La transition vers une alimentation humaine plus végétale, moins gourmande en cultures fourragères ;
- La démonstration faite çà et là qu'un autre type d'agriculture est possible avec des rendements satisfaisants, des économies substantielles et une meilleure qualité de vie pour les agriculteurs. Cette agriculture de conservation des sols étant, on le sait, gage d'une plus grande biodiversité ordinaire ;
- La demande sociétale, enfin, qui favorise ce retour aux pratiques respectueuses du sol, aux circuits courts, aux savoir-faire traditionnels, à une alimentation plus saine et de qualité ;
- Le réchauffement climatique qui rend nécessaire la reforestation (agroforesterie) pour faire baisser les températures, conserver l'humidité et donner de l'ombre.

La nouvelle PAC actuellement en discussion vers un système plus respectueux des sols et des écosystèmes, et de ce fait plus propice à la petite faune, est incontestablement une opportunité à ne pas manquer.

La rétribution des agriculteurs pour leur participation à la restauration de la biodiversité, doit être acceptée comme celle d'un véritable service écosystémique et non vécu comme une assistance....

DE LA TRANSITION AGRICOLE AU REPEUPLEMENT DES TERRITOIRES RÉENCHANTER LA CHASSE AU PETIT GIBIER

ENJEU N°1 : FAVORISER LA TRANSITION AGRICOLE

PROPOSITIONS

1. Reconnaître les agriculteurs comme gestionnaires essentiels des paysages et de la biodiversité : c'est un point fondamental !
2. Faire en sorte que les règles concernant la sauvegarde et la restauration de la biodiversité soient simples et pérennes.
3. Créer un label européen qui valorise les exploitations engagées dans ce processus et fait converger des financements complémentaires.
4. Créer de nouvelles catégories de surfaces agricoles de sorte à mieux tenir compte de la multiplicité des aspects de la biodiversité.

ENJEU N°2 : ENGAGER UN VASTE PROGRAMME DE REPEUPLEMENT DES TERRITOIRES PAR LA PETITE FAUNE

Une fois les territoires redevenus accueillants pour la petite faune de plaine, par le rétablissement des effets de lisière, la richesse des sols, l'implantation de nouveaux couverts, le retour d'une richesse entomologique satisfaisante, et sur les exploitations engagées dans ce processus vertueux, il deviendra raisonnable de procéder à des repeuplements à partir de souches sauvages préalablement sélectionnées sur des espèces comme le faisan, la perdrix ou encore le lapin ou le lièvre.

PROPOSITIONS

1. Créer une vision commune pour mobiliser les volontés et les financements
La réimplantation d'un gibier véritablement sauvage, et non de tir, est possible à grande échelle dans le temps, pourvu que l'ensemble des acteurs de la chaîne – propriétaires, agriculteurs, chasseurs et collectivités territoriales- soient d'accord sur une vision commune. Là encore, il s'agit de mobiliser à bon escient les fonds existants comme le programme LIFE, aussi bien que de rediriger les aides au titre des MAE. Des financements privés pourraient également être imaginés, par des fondations, fonds de dotation, opérations de mécénat, etc.
2. Associer les riverains
Au point de vue de l'acceptation sociétale, les habitants doivent être associés aux programmes de sauvegarde de la biodiversité qui font appel aux bénévoles lors d'opérations de plantation de haies, de repeuplement, de comptage de la faune, de surveillance sanitaire. Autant d'actions qui permettraient une meilleure compréhension mutuelle, la réalité de la chasse durable et sa valeur ajoutée pour le bien commun, en désamorçant les peurs. De telles initiatives sont initiées par les FDC auprès des scolaires. Pourquoi ne pas les élargir au grand public ?



En direct des fédérations nationale, régionale et départementale

ALLIER : Il y a quelques temps, plusieurs associations animalistes avaient saisi le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, afin de faire interdire la période complémentaire de la chasse au blaireau. Après une bataille judiciaire intense, la Fédération des chasseurs de l'Allier a eu le plaisir d'annoncer que le président du tribunal a retenu les arguments avancés par les chasseurs. « La Fédération se félicite de cet excellent résultat qui déboute FNE Allier, dont la vacuité de la requête était sidérante », écrit la FDC03 dans un communiqué.

AVEYRON : La perdrix rouge en train d'être réintroduite par les chasseurs.

Sur le causse Comtal, la fédération départementale des chasseurs d'Aveyron continue son opération de réintroduction de la perdrix rouge. Elles sont petit à petit lâchées les unes après les autres après avoir patienté en semi-liberté dans des volières de pré-lâcher. Celles qui sont libérées restent en périphérie des volières sous le rappel de celles qui restent là, des points d'eau et des agrainoirs leur donnent des raisons supplémentaires de s'approprier le secteur.

Durant la fin de l'été, quelques opérations de lâchers s'effectueront afin de commencer à voir de quelle manière se comporteront les volatiles. Aux alentours, les sociétés de chasse investissent du temps et de l'énergie dans ce projet de réintroduction. A savoir qu'une fois la réussite de cette réintroduction effectuée, les perdrix rouges ne seront pas chassées au cours des trois prochaines années, les comptages donneront le tempo une fois cette période écoulée.

La page des GIC

Présentation du GIC Le Capucin Bourbonnais

Le GIC a été créé en 2005 à la suite d'une enquête débutée en 2003 auprès des détenteurs, des agriculteurs par la FDC 03. Le périmètre d'action du GIC s'étend sur l'intégralité des communes de : MEILLARD, MONETAY SUR ALLIER, CONTIGNY, VERNEUIL EN BOURBONNAIS, BRANSAT, SAULCET, LOUCHY MONTFAND, CESSAT, MONTORD, CHAREIL CINTRAT, FLEURIEL, BAYET, DENEUILLE LES CHANTELLES, CHANTELLE, FOURILLES, ETROUSSAT, BARBERIER, USSEL D'ALLIER, TAXAT-SENAT ; sur les terrains situés à l'EST de l' A71 pour CHEZELLE, CHARROUX, ST BONNET DE ROCHEFORT, MONESTIER, NAVES, BELLENAVES ; sur les terrains situés à l'OUEST de la D 2009 pour ST POURCAIN SUR SIOULE. Soit une zone de 34 500 Ha où ont été identifiés 81 détenteurs de chasse (ACCA, société communales et privées, détenteur privé).

Le GIC a pour but de développer les espèces petits gibiers et principalement le lièvre dans un premier temps. Pour se faire le conseil d'administration, élu en assemblée générale, en collaboration avec le technicien de secteur de la Fédération des Chasseurs de l'Allier propose :

- d'établir un plan de gestion (système choisi par ce GIC) qui définit le nombre maximum de lièvres pouvant être prélevés par chasseur, ainsi que le nombre maximum de jours de chasse au lièvre autorisés sur le périmètre de gestion et ainsi éviter tout abus de prélèvement. Ce plan est proposé et voté par les détenteurs adhérents au cours de l'assemblée générale. Cette proposition de plan de gestion s'appuie sur des indices de comptages nocturnes réalisés en sortie d'hiver et sur la réussite de la reproduction de l'année précédente estimée par l'analyse des pattes avant et des cristallins de lièvres prélevés au cours de la saison de chasse. Une fois le plan de gestion signé par le préfet, les détenteurs informent le bureau du GIC du nombre de lièvres potentiellement prélevables par chasseur ainsi que les dates de jours de chasse (et donc le nombre de jours de chasse) choisies pour les territoires dont ils sont responsables, cette déclaration s'accompagne d'une commande de bracelets qui seront apposés à une patte des lièvres prélevés.
- de promouvoir et aider à la régulation des prédateurs en organisant des rencontres entre piégeurs et en subventionnant l'achat de matériel de piégeage, en collaboration avec la FDC 03.

Les plans de gestion, depuis 4 ans, tiennent compte du fait que les territoires soient piégés ou pas en attribuant plus de jours de chasse et plus de lièvres pouvant être prélevés par chasseur au maximum.

Le GIC aujourd'hui garde un bon dynamisme :

- La population de lièvre reste stable et est même en augmentation sur les zones où plusieurs territoires voisins piègent
- Le nombre d'adhérents est élevé grâce aux différentes rencontres (hors périodes Covid) entre détenteurs lors des réunions (organisation des comptages, AG, remise des bracelets, retour des pattes avant et des cristallins des lièvres prélevés)
- La participation du GIC avec le GIC Limagne Bourbonnaise au réseau national lièvre organisé par l'OFB en collaboration avec la FDC 03
- Pour l'avenir le bureau du GIC veut encore plus informer et motiver les détenteurs de chasse à réguler les espèces renards roux et corneilles noires, deux espèces qui ont un fort impact sur la dynamique du lièvre mais aussi sur les autres petits gibiers.



Nos associations partenaires

L'association de gestion et de régulation des prédateurs et déprédateurs de l'Allier était représentée lors du dernier conseil d'administration de l'ADCPGA03. Les échanges ont été fructueux et les deux associations sont convenues que réintroduction du petit gibier et régulation des prédateurs et déprédateurs allaient de pair. Dans cet esprit elles ont décidé de nouer de solides liens de coopération et d'informations.



L'ADCPGA a sollicité l'association départementale de la chasse au féminin pour l'aider à pourvoir le dernier siège du conseil d'administration par une dame chasseresse. Cet appel s'adresse à toutes les associations, amicales et sociétés de chasse de l'Allier.

Mesdames, faites parvenir votre candidature à l'aide du bulletin d'adhésion en cochant la case « *souhaite être membre du conseil d'administration* »



La chasse et les agriculteurs

La nouvelle politique agricole commune (PAC) 2021-2027, une chance pour le Petit Gibier sédentaire ?

La nouvelle PAC se veut plus « verte » que l'ancienne. L'usage des pesticides devra être réduit de 50% en 2030, ¼ des surfaces agricoles devra être cultivé en agriculture bio et au moins 10% des terres agricoles devront être dédiées à une protection forte de la nature. Chaque exploitation consacrera 3% des terres arables à la biodiversité par le biais de jachères, de haies et bandes enherbées encadrant les rivières, de plantes non productives favorables aux animaux et notamment aux pollinisateurs. Entre 4% et 7% des terres arables, selon les exploitations, devront rester non cultivées et rendues à la nature. A noter que des exemptions existeront pour les exploitations de moins de 10 hectares.

L'Europe voulait exiger des agriculteurs une rotation annuelle « classique » des cultures pour préserver la biodiversité et réduire l'usage des pesticides mais « d'autres pratiques » pourraient être autorisées comme la simple diversification (plusieurs cultures simultanées) sur la même exploitation et l'introduction de légumineuses.

Affaire à suivre



Présentation d'une ACCA ou d'une société de chasse ainsi que du village associé

ACCA d'Ussel d'Allier

L'ACCA d'Ussel a vu le jour le 2 juin 1972 succédant à une très ancienne société communale.

Ussel d'Allier est une commune presque exclusivement rurale d'à peine 800 hectares et 260 habitants, toute dédiée à l'agriculture. L'ACCA évolue sur la totalité du territoire et compte 18 chasseurs adhérents plus deux temporaires gros gibier. « Nul n'est prophète » en son pays puisque seulement trois chasseurs résident dans la commune, et la moyenne d'âge est élevée.

Le parcellaire a radicalement changé depuis le remembrement en 1983, indispensable à la poursuite de l'activité agricole, mais le relief bien sûr reste identique se divisant en « côtes » et en « fonds » avec une variation de 150 m d'altitude, cultures céréalières partout, sauf en prés les parcelles trop accidentées, et quelques hectares de bois et taillis propres au gros gibier.

Le biotope actuel est sans doute moins favorable à la reproduction du petit gibier, mais le lièvre se maintient bien (nous adhérons au GIC du Capucin Bourbonnais) ; la succession de plusieurs années de sécheresse ajoutée à un mois de Juin « pourri » ont décimé les jeunes oiseaux alors que l'on recensait pourtant beaucoup de couples de rouges au printemps ; dommage !

Dans les années 70-80 la perdrix grise s'imposait, avec seulement quelques rouges sur une toute petite partie de la commune, la tendance est maintenant inversée, pourquoi ?

Les poules faisanes qui passent sans problème l'hiver disparaissent au printemps, pourquoi ?

Le lapin qui abondait autrefois causant des dommages aux cultures est à présent anecdotique, pas disparu totalement, mais présent sur deux ou trois sites seulement, mais jamais plus une année que la précédente.

Les premiers chevreuils nous ont été attribués dans les années 2000 (cinq actuellement) mais le sanglier qui passe très régulièrement sur le territoire oublie de s'arrêter (sept depuis le premier plan de chasse).

De tous temps l'ACCA s'est imposé des restrictions, mais il faut malgré tout passer par le repeuplement.

Divers facteurs pénalisent les résultats : les routes, l'importance du matériel agricole, sa vitesse d'intervention, mais les agriculteurs de moins en moins nombreux sur des parcelles de plus en plus grandes sont obligés de s'équiper. N'oublions pas les prédateurs, surtout les corneilles et les rapaces bien sûr protégés.

L'ACCA essaie avec ses moyens d'aménager son territoire. Deux piégeurs sont affectés à la régulation des nuisibles (pardon ESOD...) au moyen d'une quinzaine de pièges, principalement de grandes boîtes tombantes, plus les caisses à corvidés, collets et pièges à lacet.

La vandalisation des pièges reste un problème récurrent.

Vingt sept agrainoirs sont répartis sur la commune et garnis à tour de rôle par les chasseurs suivant un planning défini.

Dans les côtes l'abreuvement cause problème pour le petit gibier ; nous avons installé quatre abreuvoirs alimentés par goutte à goutte sur le réseau public et un cinquième à l'essai avec une grande tôle se déversant dans un réservoir.

L'espoir ne coûte rien, nous espérons connaître des jours meilleurs pour le petit gibier, mais la menace la plus grave ne vient-elle pas des attaques sans cesse renouvelées envers la chasse ?

Ussel d'Allier



Ussel d'Allier à 300m d'altitude, à mi- flanc sur le versant occidental de sa colline, embrasse du regard le bassin alluvial qui s'étend à ses pieds. Des hauts d'Ussel, par beau temps, la vue

est grandiose. Pour qui connaît bien la région, 17 clochers sont immédiatement visibles. Et on en peut en compter jusqu'à 27 à l'aide de jumelles !

Vers l'Est la vue n'est limitée que par les Monts de la Madeleine et l'imposante barrière du Forez. En direction du Sud on peut voir le Puy-de-Dôme. Derrière lui, sur sa gauche, toute la chaîne des puits marque la limite entre la terre et le ciel. Du côté occidental du cordon collinaire dominant Ussel, en tournant le dos à la Limagne bourbonnaise, on découvre la plaine de la Bouble et quelques uns de ses petits affluents.

Dans le bourg, un passé, souvent lointain, ne cesse d'interpeller un promeneur curieux. Ici un linteau de pierre, anciennement armorié, porte la date de 1762. A quelques centaines de mètres, au fond d'un jardin, dans le mur de l'habitation limitrophe, on peut apercevoir, sous son toit, une fenêtre à meneaux de la Renaissance, et, sous elle, à l'étage inférieur, une autre, moitié moins large, en calcaire blanc, qui porte un haut linteau droit décoré d'un élégant arc en accolade. Quelques mètres plus loin, une très vieille porte étroite percée dans un haut mur est visible sur la rue principale. Ses pieds droits supportent un arc roman.

L'église actuelle a été reconstruite sur les ruines de la chapelle du château en haut d'une butte au milieu du village, butte dont l'aspect circulaire et caractéristique indique, une motte féodale. Le gisant trouvé là, est en costume de chevalier du 15^{ème} siècle. Plus loin un chemin herbeux surprend. Exceptionnellement large pour un chemin campagnard, solidement empierré, quasi rectiligne et à pente régulière, il a été enchâssé dans le flanc de la colline pour déboucher sur la ligne de crête. Sur son côté oriental, au sortir du village on devine encore quelques pans de murs d'anciennes habitations adossées au coteau. Par sa qualité et le travail nécessaire à sa construction, ce chemin fait irrésistiblement penser à une portion de route nationale du temps de la royauté, renforcée en terrain difficile pour permettre une circulation par tous les temps.

C'est encore, par exemple, sur la chaîne collinaire dominant le village, le lieu-dit « La Garde » qui suggère une occupation militaire ou un poste de surveillance protégeant le village dans les temps anciens, ou encore le lieu-dit « La Conquête » (table d'orientation). C'est dans la plaine, un hameau appelé « Leu », dont le nom même suggère fortement, comme pour la motte féodale, une occupation et une mise en valeur du terroir depuis au moins 1000 ans.



La perdrix grise en déclin

Depuis 1989, le Muséum National d'Histoire Naturelle a mis en place un programme appelé STOC en partenariat avec la LPO et l'OFB (ex ONCFS). Ce programme permet à l'aide de bénévoles et de professionnels de surveiller l'évolution des populations d'oiseaux en France grâce à des méthodes de comptage.

Depuis 30 ans, beaucoup d'espèces sont en déclin, et si le confinement de l'année dernière apparaissait comme une légère embellie, un rayon de soleil, le Muséum a publié une note pour expliquer qu'il n'en était finalement rien...

Ce rapport précise, par exemple, que la perdrix grise aurait perdue 30% de ses effectifs en 30 ans. Sachant qu'avant 1989 les populations avaient déjà drastiquement chuté, nos pères et grands-pères chasseurs nous le confirmeront. L'alouette des champs aurait également baissé dans les mêmes proportions.

Ce déclin est toujours dû aux mêmes facteurs. Le 1^{er} est l'agriculture intensive qui prive les oisillons des insectes dont ils ont besoin les premières semaines de leur vie. Par ailleurs, l'arrachage des haies, qui reste une réalité de nos jours, et la monoculture « jouent » en la défaveur de nombreuses espèces. Il y a également l'artificialisation du milieu urbain qui continue de priver les oiseaux d'habitat.

Il semble donc que la biodiversité soit plus que jamais mise à mal par les activités humaines et ce malgré toutes les alertes lancées. Rien n'est concrètement engagé dans le bon sens.

Lu sur Chasse Passion

Les traces du lapin de garenne

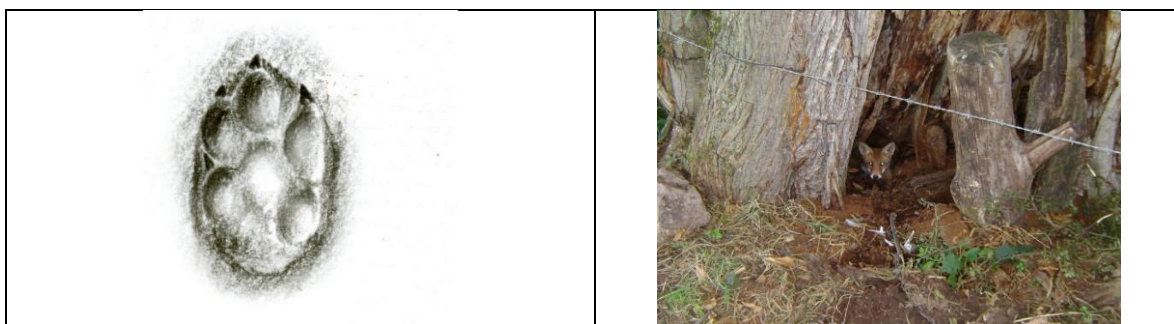
Oryctolagus cuniculus Longueur 38-53 cm Poids 700-1 800 g

Le lapin se déplace surtout par bonds, les pattes postérieures encadrent alors les traces des pattes antérieures.

L'empreinte de la patte antérieure mesure 3 cm de long alors que la patte postérieure mesure 1 cm de plus.

On voit nettement la différence sur le sable, les chemins boueux et surtout la neige. Les pelotes sont bien marquées et les griffes, usées très souvent, marquent quand même le sol.

Extraits de Spécial Traces du Chasseur français



ESOD Aménagement et Piégeage

Piégeage à l'arbre creux

Cette technique est l'une des plus simple et très prenante. En effet l'arbre creux est farci d'insectes en général, et donc toute la chaîne alimentaire se dessine sur cette base.

Il vous suffit de bien préparer votre place pour la réception du piège, si l'entrée est trop large, réduisez-la, soit avec des morceaux de bois, soit avec une branche ou sinon avec un fil barbelé enroulé et posé.

Les pièges à lacet sont parfaits pour cette technique, j'ai une préférence pour le Hingiol, qui est moins encombrant que le Billard, mais tout aussi prenant.

Soit vous appâtez en permanence et vous piègez quand vous pouvez surveiller vos pièges ou quand les appâts disparaissent ; soit vous piègez en permanence, c'est à vous de faire en fonction de vos possibilités.

Si le renard vient régulièrement, il sera pris en moins de 3 jours.

La saison d'automne est la plus propice, les premiers froids arrivent et les besoins en protéines sont plus grands ; de plus les renards de l'année cherchent des territoires et sont moins méfiants que les sédentaires. Il faut trouver l'équilibre entre la chasse et le piégeage, être rigoureux sur les plannings. Le piégeage de votre territoire augmentera la quiétude du gibier et donc évitera la dispersion des animaux.

Réglementation et sécurité

Formation obligatoire de sécurité à la chasse : que vont apprendre les chasseurs ?

Votée en 2019 dans le cadre de la réforme de la chasse, la formation obligatoire de sécurité soulève de nombreuses questions, à mesure que les premières séances approchent.

Celle-ci se tiendra sous forme de cession d'une demi-journée et ne se terminera pas par un examen. Elle sera obligatoire une fois tous les dix ans, afin de valider son permis de chasse. Ces formations porteront notamment sur le bilan des accidents de chasse, la restitution d'accidents réels, suivis de l'analyse de leur cause.

Les élèves suivront aussi des leçons sur les consignes de sécurité individuelle et les éléments balistiques. Enfin, chaque département ayant ses spécificités, les Fédérations départementales des chasseurs expliqueront les règles de sécurité à appliquer dans le département.

Mesures à mettre en place (ou pas) avec le Pass Sanitaire.

Réponse, donnée par la Cellule interministérielle de crise Covid (CIC) :

Les activités de chasse sont des activités de loisirs qui ne sont pas soumises au Pass Sanitaire en plein air. Pour les activités de chasse en lieu clos (huttes, tonnes,...) il faut un Pass Sanitaire quand on est plus de 10 personnes.

Pour les repas en lieu clos, strict respect des règles sanitaires et :

- Si le lieu est privé, pas d'obligation de Pass Sanitaire à moins de 50 personnes
- Si le lieu est un Etablissement Recevant du Public (salle des fêtes, etc..), le Pass Sanitaire s'impose

Dans le cadre des formations, le Pass Sanitaire n'est pas nécessaire pour des formations regroupant moins de 50 personnes et respectant les règles de gestes barrière (masque, distanciation sociale).

Armes et munitions



Interdiction du plomb dans les munitions, les répercussions possibles sur l'usage de nos armes

La Commission Européenne envisage d'interdire l'usage du plomb de chasse. Même si ce n'est pas encore entériné, on peut s'interroger sur les conséquences d'une telle suppression dans le cadre de l'utilisation des cartouches, des fusils et des carabines sur le sol français.

L'interdiction concernera les tireurs sportifs sur cible, les ball-trappeurs et les chasseurs. Le plomb est le matériau composant les projectiles depuis l'invention des armes à feu, dont les principes balistiques ont été construits autour de l'emploi de ce métal. Son interdiction va bouleverser les habitudes ancestrales des chasseurs et des tireurs, et conduire, par nécessité, à l'utilisation d'autres matériaux.

L'usage de grenaille de plomb est déjà interdit pour la chasse dans les zones humides, où différents substituts sont employés, tous plus durs que le plomb. Par densité décroissante : sphérotungstène, bismuth, cuivre, fer doux, alliage de zinc et d'étain.

Il existe une différence de prix entre les différents substituts. Pour les cartouches courantes, le coût d'une boîte de 25 cartouches de chasse de grenaille d'acier est compris entre 10€ et 20€, celui des autres matériaux est au moins égal à 30€. Par rapport aux autres substituts, le coût et l'efficacité correcte de l'acier l'a conduit en tête des approvisionnements. Ces munitions sont séparées en deux catégories :

- les cartouches ordinaires, ou basse pression, chambrées 70mm, ne dépassant pas le n°4 ; elles peuvent être tirées dans tous les fusils chambrés en 70mm,
- les cartouches à haute pression, destinées aux seuls fusils éprouvés à cet usage.

Les chasseurs devront changer leurs réflexes. La différence de densité avec le plomb de 30%, fait correspondre le poids d'un grain de grenaille d'acier à celui d'un gabarit inférieur de deux numéros en grenaille de plomb (4 pour 6), le nombre des billes de grenaille est augmenté dans la même proportion. Au tir, la perte de vitesse de la grenaille d'acier est plus rapide que celle du plomb pour cause de densité inférieure, ce qui limite les tirs de cartouches ordinaires à environ 25 mètres au maximum. Dans ce type de chargement, les charges de 28 g aux vitesses élevées, 420/430 m/s, seront préférées aux 32 g ou 34 g, moins rapides, qui demandent des corrections importantes.

Les chasseurs européens ont sonné l'alarme à la suite de la publication du rapport de restriction de l'Annexe XV de l'ECHA (**actuellement en phase de consultation publique**). Le coût de remplacement et de modification de millions d'armes à feu, ainsi que le prix des munitions sans plomb sont un véritable problème pour les 7 millions de chasseurs européens. D'après la Face (Fédération Européenne des associations de chasse et de conservation), si l'interdiction d'utiliser des munitions au plomb devient réalité, les coûts ponctuels liés à la modification et au remplacement de millions d'armes à feu pourraient atteindre 14,5 milliards d'euros. De plus, la Face estime que 25 % des chasseurs cesseraient complètement de chasser et qu'au moins 30 % d'entre eux chasseront moins souvent. La perte économique pour l'UE en raison de la réduction de l'activité de chasse serait d'au moins 5,7 milliards d'euros.

L'ADCPGA a lu pour vous

Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier



Connaissance de la chasse N°545 : • Bécasse : 29 voyages de chasse Revue Nationale de la Chasse N°887 : • Au cœur d'un territoire dans le Cantal • Gaillon, le lapin à l'honneur Revue Nationale de la Chasse N°888 : • Visite au Garden Game de la Ségotterie N°1 • Une ouverture en Bourbonnais Revue Nationale de la Chasse N°889 : • Visite au Garden Game de la Ségotterie N°2 • Dans l'ancre de la palombière gasconne • Le lièvre provençal au chien courant • Octobre varois : chasse à la grive • Chasse à la perdrix grise des Pyrénées Chasseur français N°1493 : • Repeuplements en faisandeaux Chasseur français N°1494 : • Les idées reçues sur le lapin • Vanneau : un avenir incertain ? Chasseur français N°1495 : • Faisan vole • Pas de nuances pour les grises • Perdrix l'espoir fait vivre • Perdrix rouges : L'espoir d'une reconquête • Qu'est-ce qu'un GIC ?	Chasseur français N°1496 : • Hauts-de-France, une région tournée vers la chasse • Bien s'équiper pour la chasse du ramier Planète Chasse N°69 juillet-Août 2021 : • Perdrix : Approchez toujours à « petits pas » • Faisan : Cherchez-le à proximité des haies Planète Chasse N°70 septembre-Octobre 2021 : • Mieux comprendre la migration • Réussir à la bécassine • Les grives passent après les vendanges • Lièvre : pas avant novembre • Le lapin à la billebaude • Le bon choke avec la bonne munition Planète Chasse HS Collector 3^{ème} trim. 2021 : • Réussir aux petits gibiers • 49 Territoires de chasse aux Petits Gibiers Bécasse passion N°118 • Bécasse chirurgienne • Situation et évolution de l'espèce bécasse : Les indicateurs techniques et la chasse
--	---

Les recettes conseillées de nos adhérents

Le lièvre à la Royale

Le roi des plats et le plat des Rois

Il y aurait autant de façon d'élaborer un lièvre à la royale qu'il y a de cuisinier. Toutefois, il existe deux grandes écoles : la périgourdine, en roulade ou celle de Couteaux cuisson du lièvre désossé et servi à la cuillère avec une sauce au sang. L'une comme l'autre exige patience, minutie, technique et tour de mains. L'ADCPGA vous propose la recette de Yannick Tessier.

Temps de préparation : 6 h Temps de cuisson : 2h30 à 180° ou 4 à 5 heures à 100° Pour 8 personnes : 1 lièvre de 7 à 8 livres	
Farce Les cuisses du lièvre, le cœur, le poumon, le foie 100 gr de gorge de porc, 250 gr de filet mignon de porc 50 gr de foie gras de canard 100 gr de mie de pain 1 oignon, 20 gr de persil plat haché, sel, poivre	Marinade 3 oignons, 3 carottes, 3 échalotes 200 gr d'ail, 1 branche de céleri 1 bouquet garni 1,5 l de fond de veau 3 bouteilles de vin rouge corsé
Sauce Les os du lièvre, son sang 1 carotte, 1 oignon, 1 branche de céleri 1 bouteille de vin rouge puissant 1,5 l de fond de veau, 3 cuillères à soupe de Cognac 200 gr de beurre, 20 gr de farine	Garniture 600 à 800 gr de tagliatelles fraîches 60 gr de beurre Sel
Étape N°1 Dépouillez : Retirez la tête, le cou, les viscères, désossez le râble sans perforer la peau. Conservez l'animal au frais Préparez la farce : Rassemblez tous les ingrédients de la farce (seulement la moitié du foie gras) et passez au hachoir avec grille moyenne. Réservez. Farcissez le lièvre : Couchez le lièvre sur le dos et farcissez-le de la poitrine jusqu'aux cuisses. Déposez l'autre moitié du foie gras sur toute la longueur de la farce. Recouvrir encore un peu de farce et refermez le lièvre en le recousant avec une aiguille à brider et de la ficelle.	Étape N°2 Faites mariner : 6 heures dans tous les ingrédients prévus pour la marinade Sortez-le de la marinade : Mettez le lièvre dans une marmite et recouvrez-le avec la marinade, que vous aurez filtrée au préalable, et le fond de veau Mettez- le au four : Laissez cuire 2h30 à 180° ou 4 à 5 heures à 100°. Puis sortez-le et laissez-le refroidir au frigo
Étape N°3 Préparez la sauce : Faites suer les os du lièvre. Ajoutez carotte, oignon, céleri branche. Mouillez avec le vin rouge, le fond de veau, le cognac et le sang. Laissez cuire à feu doux et réduisez d'un quart. Passez au chinois et tamisez. Montez avec un peu de beurre puis épaississez avec un petit beurre manié (2/3 de beurre et 1/3 de farine)	Étape N°4 Cuisez les tagliatelles : Environ 2 mn dans l'eau bouillante. Coupez le lièvre : Mettez sur une planche propre et coupez des tranches de 7 cm d'épaisseur. Réchauffez au four à 140° 7 minutes. Servez avec tagliatelles et sauce au sang sur chaque tranche



Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole

Vous souhaitez envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier

Envoyez-le sur notre adresse mèl. Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel.

Sites à consulter recommandés par l'association et applications à télécharger

Sites à consulter

Fédération Nationale des Chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com>

Office français de la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr>

Fédération régionale des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://chasseauvergnerhonealpes.com>

Fédération départementale des chasseurs de l'Allier

<https://www.fdc03.chasseauvergnerhonealpes.com>

Bécassiers de France

<https://becassiersdefrance.com>

Arc Chasse Loisir 03

<http://acl03.free.fr/>

Fondation François Sommer

<https://fondationfrancoissommer.org>

Chasse Passion

<https://www.chassepassion.net>

Passion La Chasse

<https://www.passionlachasse.com>

Airbnb des chasseurs

<https://www.journeede chasse.com>

Actualités de la chasse et des chasseurs

<https://www.chassons.com>

Applications à télécharger

ChassAdapt

Application mobile développée par la FNC

Depuis la saison 2019/2020 il est possible de saisir ses prélèvements de bécasse sur l'application smartphone Chassadapt qui fonctionne sous Android ou iOS.

La déclaration doit être faite sur l'application immédiatement après le prélèvement. Cette déclaration est valable en cas de contrôle, vous n'avez plus à poser de bagues sur l'oiseau. L'application génère en effet un QR code que vous devez présenter au garde en cas de contrôle ;

Chaque chasseur doit choisir entre avoir un carnet de prélèvement traditionnel papier délivré par sa fédération ou utiliser l'application smartphone Chassadapt. On ne peut pas avoir les deux pour la même saison de chasse. Si l'application Chassadapt n'est pas compatible avec votre téléphone, alors vous pourrez revenir vers votre fédération pour demander un carnet papier.

Dans tous les cas le prélèvement maximum autorisé est de 30 oiseaux par chasseur. Vous pourrez suivre vos prélèvements à travers votre historique de prélèvements sur votre compte.

Comment faire pour déclarer ses prélèvements de bécasse sur Chassadapt ?

- Création préalable d'un compte Chassadapt Téléchargez et créez dès aujourd'hui un compte sur l'application smartphone Chassadapt. Vous pouvez la télécharger à partir des stores. Vous munir de votre numéro identifiant Guichet unique à 14 chiffres (présent sur votre validation du permis de chasser).
- Toute saisie d'un prélèvement génère automatiquement un QR code crypté qui fait office de marquage de l'animal prélevé. C'est ce QR code qui devra être présenté aux agents de contrôle.

Chassadapt : quelques précisions

1) Toutes les espèces ne sont pas déclarables sur Chassadapt, sont déclarables la tourterelle des bois, l'oie cendrée, le courlis cendré et la bécasse.

2) L'accès à la visualisation d'une espèce n'est possible que durant sa période de chasse (dates d'ouverture nationale). Pour l'accès à la bécasse une habilitation est nécessaire (vous devez l'avoir expressément demandée lors de votre validation).

3) Si vous n'arrivez pas à vous connecter avec votre identifiant à 14 chiffres. Pour pouvoir vous connecter, vous devez obligatoirement avoir pris une validation pour la saison en cours.



Soutenez notre action
Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis
Utilisez le bulletin ci-dessous



BULLETIN D'ADHESION

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Nom et Prénom :	
Adresse	
Adresse e-mail	
Téléphone	

Bulletin d'adhésion à retourner à ADCPGA accompagné d'un chèque de **10 euros**

5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille

Je souhaite participer à l'animation de l'association OUI NON

Je souhaite être membre du conseil d'administration OUI NON

Je souhaite être informé des actualités de l'association sur mon adresse mèl OUI NON

DITES LE NOUS
Mes centres d'intérêt sont :
Je souhaite que l'association s'occupe de :

☐ En cochant la case je consens au traitement de mes informations personnelles tel que présenté ci-dessous, conformément à la réglementation en vigueur

Dans le cadre de son activité, notre association recueille des informations à caractère personnel sur nos membres et sympathisants ; celles-ci sont enregistrées dans un fichier dans le but de pouvoir communiquer avec nos membres et sympathisants, notamment sur les projets, actions et publications de l'association. Elles sont conservées trois ans. Conformément à la réglementation « RGDP », vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification et de retrait aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant adcpg03@orange.fr ou ADCPG03, 5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille